

**Choix pour le versement de l'allocation versée en cas de décès d'un enfant âgé de 16 à 25 ans**

[Accéder au Formulaire](#)

Choix entre l'allocation versée en cas de décès d'un enfant et le capital décès.

Formulaire à remplir en ligne et à envoyer par mail à la Caf.



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)